

Comité exécutif

Projet d'ordre du jour

Mardi 2 décembre 2025 (14h00 – 16h30 CEST)

Zoom

Interprétation en EN, ES, FR

14h00 Mot de bienvenue de la Présidente, Yobana Bermúdez

14h05 Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal des dernières séances (18.09.25)

14h10 Points d'action

- État d'avancement des actions de la dernière réunion - informations

14h15 Composition de l'Assemblée générale

- Approbation des demandes d'adhésion :
 - Organización de Productores Pesqueros de Almería (OPP-71)
 - Organización de Productores de Mejillón de Galicia (OPMEGA)

14h20 ONU Commerce et développement

- Exposé sur les initiatives en faveur de l'économie océanique et des pêches, y compris le commerce Sud-Sud dans les secteurs de la pêche marine et de l'aquaculture, par David Vivas Eugui (UNCTAD)
- Échange de vues

14h50 Groupes de travail

- Reportage de Julien Lamothe, Président du Groupe de travail 1
- Reportage de Pierre Commère, Président du Groupe de travail 2
- Reportage de Benoît Thomassen, Président du Groupe de travail 3

15h00 Fonctionnement des conseils consultatifs

- Échange de vues sur la participation des différents groupes de parties prenantes

15h30 Domaines de compétence

- Échange de vues sur les domaines de compétence prévus au point 1 de l'annexe III du règlement relatif à la politique commune de la pêche
- Examen du projet de lettre adressée à la DG MARE demandant des éclaircissements

16h00 Représentation externe

- Compte rendu des réunions suivantes :



- Conseil consultatif de l'Agence européenne de contrôle des pêches (en ligne, 21 octobre 2025) par Pedro Reis Santos (secrétaire général)
- Réunion inter-secrétariats avec la DG MARE (en ligne, 13 novembre 2025) par Pedro Reis Santos (Secrétaire général)
- Réunion inter-conseils consultatifs avec la DG MARE (en ligne, 18 novembre 2025) par Pedro Reis Santos (Secrétaire général)
- Dialogue sur la mise en œuvre de la pêche artisanale avec le Commissaire Costas Kadis (Bruxelles, 24 novembre 2025) par Julien Lamothe (Vice-Président)

16h15 Président(s), vice-président(s) et comité exécutif

- Informations sur les nominations au poste de président, de vice-président(s), de président de groupe de travail et de comité exécutif pour la période 2026-2029 par Pedro Reis Santos (secrétaire général)

16h20 Questions diverses

16h25 Résumé des points d'action

16h30 Fin de la réunion



Version annotée

Type	Article	Arrière-plan	But	Documents
Décision	Adhésion	Comme le prévoit le règlement sur la politique commune de la pêche, le MAC est composé de représentants de l'ensemble de la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture (producteurs primaires, transformateurs, négociants, détaillants, syndicats) et d'autres groupes d'intérêt (ONG environnementales et de développement).	Décision relative à l'approbation des demandes d'adhésion les plus récentes.	- OPP-71 Almería - OPMEGA
Information	ONU Commerce et développement	La UNCTAD aide les pays en développement à tirer parti de l'économie mondiale. La UNCTAD a un mandat sur les océans et les mers, couvrant la conservation et l'utilisation durable, la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche ainsi que la réduction des déchets marins et de la pollution plastique. La UNCTAD a publié une note technique sur le commerce Sud-Sud dans les secteurs de la pêche marine et de l'aquaculture.	Exposé sur l'économie des océans et les initiatives en matière de pêche, y compris le commerce Sud-Sud dans les secteurs de la pêche marine et de l'aquaculture, présenté par un représentant de la UNCTAD.	- UNCTAD - Note technique
Information	Groupes de travail	Sous la structure du MAC, il y a trois groupes de travail avec des domaines de responsabilité différents.	Rapport de chaque président sur les travaux des groupes de travail.	
Information	Fonctionnement des conseils consultatifs	Les conseils consultatifs sont composés de représentants de la chaîne de valeur des pêches et de l'aquaculture et d'autres groupes d'intérêt. En septembre 2025, plusieurs ONG environnementales ont envoyé une lettre au commissaire Kadis sur la participation des ONG environnementales aux conseils consultatifs. La lettre comprend une annexe contenant des suggestions et des exemples de bonnes pratiques.	Échange de vues sur la participation des différents groupes de parties prenantes aux conseils consultatifs.	- Lettre

Information	Domaines de compétence	L'article 43, point 1, du règlement relatif à la politique commune de la pêche prévoit que des conseils consultatifs sont institués pour chacune des zones géographiques ou des domaines de compétence énumérés à l'annexe III. Le point 1 de l'annexe III prévoit des zones géographiques spécifiques pour neuf conseils consultatifs. Pour le Conseil consultatif de l'aquaculture, le domaine de compétence est « l'aquaculture telle que définie à l'article 4 ». Dans le cas de la MAC, le domaine de compétence est « tous les domaines du marché ». Au cours des dernières années, plusieurs conseils consultatifs ont élargi leurs échanges et leurs recommandations à des sujets liés au marché des produits de la pêche et de l'aquaculture.	Échange de vues sur les domaines de compétence prévus dans le règlement relatif à la politique commune de la pêche. Examen d'un projet de lettre demandant des éclaircissements à la DG MARE.	- Projet de lettre (par e-mail / Espace membre)
Information	Représentation externe	Le 21 octobre 2025, le secrétaire général a participé à la réunion du conseil consultatif de l'Agence européenne de contrôle des pêches. Le 13 novembre 2025, le Secrétaire Général a participé à une réunion de coordination entre les différents Secrétariats et la DG MARE. Le 18 novembre 2025, la DG MARE a organisé à une réunion inter-conseils consultatifs. Le 24 novembre 2025, l'un des vice-présidents a participé au dialogue sur la mise en œuvre de la pêche artisanale avec le commissaire Costas Kadis.	Rapports des différents représentants sur les réunions externes.	- Réunion de l'EFCA - Dialogue sur la mise en œuvre
Information	Président(s), vice-président(s) et comité exécutif	Conformément aux Statuts, la Présidence et la (les) Vice-Présidence(s) de l'Assemblée Générale et du Comité Exécutif sont nommées pour un mandat de trois ans. La composition du Comité exécutif est également fixée pour des périodes de trois ans. La pratique établie est d'appliquer la même période aux présidents et aux	Information sur les nominations pour la période 2026-2029 par le Secrétaire général.	- Statuts

		vice-présidents potentiels des groupes de travail. Lors des réunions des 4 et 5 février 2026, de nouvelles nominations pour la période 2026-2029 auront lieu. Avant cela, le Secrétariat lancera un appel à manifestation d'intérêt par courrier électronique.		
--	--	--	--	--

DRAFT